

LE FONDS D'ÉDUCATION JACK WARREN

- Vue d'ensemble -

JACK MALCOLM WARREN, AACI

(1933 - 1991)

Jack Malcolm Warren est né à Nipawin, en Saskatchewan, et a obtenu son diplôme de la Nipawin High School en 1951. Sa carrière d'évaluateur a débuté en 1960 lorsqu'il s'est joint au ministère de la Voirie à titre de négociateur foncier. En 1965, il a reçu sa désignation AACI. En plus de 31 ans de carrière comme évaluateur, il a parcouru le Canada et a couvert tous les aspects de l'évaluation, depuis sa propre entreprise d'évaluation à honoraires jusqu'à des postes de cadre au sein du ministère des Travaux publics et de Revenu Canada. Au cours des 12 dernières années de sa carrière, il a occupé le poste d'évaluateur en chef à Revenu Canada pour la région de Vancouver.

Il a consacré une grande partie de ses temps libres aux affaires de l'Institut canadien des évaluateurs. Il a été chargé de cours, président de section et membre du Conseil d'administration à titre de représentant de Regina de 1968 à 1973 et de nouveau de 1981 à 1989, pour les sections de Vancouver et de la vallée du Fraser. Jack a présidé divers comités, dont ceux de l'éducation, des publications et des finances. En 1987-1988, il a été président national de l'Institut canadien des évaluateurs.

Jack s'est concentré sur l'éducation dans tous les aspects de sa vie. Il a encouragé de nombreux membres actuels de l'Institut à faire les efforts nécessaires pour obtenir leur accréditation. Il était convaincu qu'il fallait toujours s'efforcer d'élargir ses connaissances pour se tenir au pas d'un monde en mutation.

À propos du Fonds :

Le Fonds fera progresser l'éducation dans les domaines de l'évaluation et de l'estimation par les moyens suivants :

- En apportant une aide financière sous forme de bourses d'études aux membres du public qui désirent entreprendre des études dans les domaines de l'évaluation et de l'estimation.
 - L'Institut canadien des évaluateurs a des exigences académiques pour l'accréditation et exige que le candidat suive un programme d'études prescrit.
 - Les personnes qui désirent s'inscrire au programme d'accréditation OU celles qui y sont inscrites seront admissibles à cette aide financière.
 - Les bourses d'études seront attribuées en fonction des résultats scolaires ou autres.

- En fournissant une aide financière à la recherche dans les domaines de l'évaluation et de l'estimation par le biais de subventions.
- Les subventions seront accordées en fonction des résultats scolaires et des mérites du sujet de recherche. Les administrateurs peuvent consulter des praticiens chevronnés dans le domaine de recherche proposé pour s'assurer que le sujet de recherche proposé fera progresser les connaissances du public dans ce domaine.
- En parrainant ou en offrant une aide financière pour des cours, des séminaires et des conférences dans les domaines de l'évaluation et de l'estimation, qui seraient tous ouverts au public.

Les candidats qui souhaitent être pris en considération doivent obtenir un formulaire de demande officiel ou communiquer avec le bureau de l'Institut canadien des évaluateurs au 888-551-5521.

Dons

Les dons peuvent être faits à l'ordre de : « The Jack Warren Educational Trust » et envoyés par la poste au : 200, rue Catherine, bureau 403, Ottawa (Ontario) K2P 2K9.

Des reçus officiels seront émis aux fins de l'impôt sur le revenu.

Le fonds est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.
(numéro d'enregistrement 1075357-21)

Les dons doivent être versés,

soit au Fonds de capital, soit au Fonds de décaissement annuel

☞ Fonds de capital

☞ Fonds de décaissement annuel

Dons assujettis à une directive selon laquelle ils doivent être conservés pendant 10 ans ou plus.

Les organismes de bienfaisance enregistrés peuvent recevoir des dons qui sont assujettis à la fiducie écrite d'un donateur ou à une directive selon laquelle ils doivent être détenus pendant dix ans ou plus. Ces dons sont exclus de la partie du contingent annuel des versements d'un organisme de bienfaisance qui est exigée par Revenu Canada et qui est fondée sur les reçus officiels délivrés. Une directive écrite est utile lorsqu'un organisme de bienfaisance enregistré souhaite accumuler un fonds de capital dans l'intention de n'utiliser que le revenu d'intérêt généré pour accorder des bourses d'études ou d'entretien, par exemple. L'exclusion du contingent des versements s'applique également aux biens substitués ultérieurement au don initial.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS OU POUR OBTENIR UN FORMULAIRE DE DEMANDE OFFICIEL

(888) 551-5521 -- Institut canadien des évaluateurs